



Le traçage possible à l'étranger cet été?

Voyages » L'application Swiss Covid sera opérationnelle en juin. Le système devrait être interopérable avec ceux des autres pays, dans un délai encore inconnu.

IGOR CARDELLINI

La mise en place d'une toile de traçage à l'échelle internationale est d'autant plus importante qu'en été, les mouvements difficiles à retracer par la méthode classique se multiplient. Un panel de chercheurs des Ecoles polytechniques de Lausanne et Zurich a évoqué le sujet hier dans le cadre d'un webinaire organisé par l'EPFL sur les défis posés par le traçage digital du Covid-19.

Carmela Troncoso, cheffe du Laboratoire d'ingénierie de la sécurité et de la vie privée de l'EPFL, indique que «des discussions sont en cours avec d'autres pays et l'Union européenne». Lesquels et pour quels délais? Pour plus de précisions, Edouard Bugnion, vice-président pour les systèmes d'information à l'EPFL, renvoie vers une proposition rédigée par les «respon-

sables de sept équipes nationales (Allemagne, Autriche, Italie, Portugal, Estonie et Finlande en plus de la Suisse, ndlr)», datée du 15 mai.

59 pour cent

Selon un sondage, la part des Suisses favorables à l'application

Des chercheurs de ces pays ont bûché sur l'élaboration d'un protocole pour les systèmes dits décentralisés fonctionnant grâce à Bluetooth. Pour la France, optant pour un système centralisé, l'interopérabilité serait de mise, mais les chercheurs avertissent qu'elle poserait problème en matière de protection des données.

Cette proposition, relève Carmela Troncoso, doit permettre aux frontaliers, voyageurs d'affaires et touristes – et ceux avec qui ils ont un contact rapproché – d'être rapidement informés de leur statut à risque. Ainsi lors de l'installation de l'applica-

tion, les utilisateurs seraient invités à y saisir une ou plusieurs régions d'origine (pour les pendulaires) ou d'itinérance en cas de voyage. En cas de diagnostic positif, ils devraient confirmer leur région active et celles qui auraient été visitées dans les derniers 14 jours. L'opérateur notifierait les autres régions.

Les chercheurs rappellent que, pour être effectif, le dispositif doit être «soutenu par des accords qui permettent une communication sécurisée des données entre les systèmes de traçage de proximité». Il devrait être implémenté en même temps que les applications en question qui doivent encore être validées par les gouvernements concernés.

La base légale pour Swiss-Covid a été approuvée par la commission du Conseil des Etats. Après le parlement, elle devra aussi être adoptée par la population. Selon un sondage Sotomo, 59% des Suisses disaient y être favorables à la fin avril. »